



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE:

LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL QUI SE TIENDRA LE 2 JUIN 2025 AU LIEU ORDINAIRE DES RÉUNIONS, IL SERA PRIS EN CONSIDÉRATION UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 122, RUE DE L'ANSE.

LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNE L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE. L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE SERAIT DÉROGATOIRE CONCERNANT LA MARGE LATÉRALE MINIMALE APPLICABLE POUR UN BÂTIMENT ANNEXÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL. L'ARTICLE 7.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE # 337-2016 STIPULE QUE, LORSQU'UN BÂTIMENT SECONDAIRE EST LIÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, LES MARGES APPLICABLES SONT LES MÊMES QUE CELLES DU BÂTIMENT PRINCIPAL.

LE CONSEIL ENTENDRA TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE LORS DE CETTE RÉUNION.

LUNDI LE 2 JUIN 2025  
À 20 :00 HEURES  
AU 301, RUE SAINT-JACQUES  
SAINTE-THÈCLE

Valérie Fiset, CPA  
Directrice générale et greffière-trésorière